

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 480X-CA-7422**

concernant l'adjudication d'un mandat à Collecto pour que l'UQO participe à l'appel d'offres visant l'acquisition de « services de surveillance active – SOC géré »

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingtième réunion (extraordinaire) tenue par consultation électronique entre le lundi 9 décembre 2024 à 14 h et le jeudi 12 décembre 2024 à 16 h 30.

**ATTENDU** l'article 15 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

**ATTENDU** l'article 5 du *Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics*;

**ATTENDU** les articles 4 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec*;

**ATTENDU** l'article 98 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** l'article 49 du *Règlement sur les contrats des organismes publics en matière de technologie de l'information*;

**ATTENDU** la *Politique d'acquisition des biens et services et d'octroi de contrats de construction* de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** que nous devons répondre aux diverses exigences en sécurité de l'information;

**ATTENDU** que la sécurité des systèmes d'information de l'Université constitue une priorité stratégique afin de protéger les données des étudiant·es, du personnel et des parties prenantes, ainsi que les actifs numériques de l'institution;

**ATTENDU** que la complexité croissante des menaces informatiques nécessite des outils, des processus et une expertise spécialisée pour détecter, prévenir et répondre efficacement aux incidents de sécurité;

**ATTENDU** que le recours à un service SOC (Security Operations Center) externe permettra de bénéficier d'une expertise spécialisée en cybersécurité, de capacités de surveillance en temps réel, et d'une réponse rapide aux incidents;

**ATTENDU** que le Service des technologies de l'information a évalué les options disponibles pour renforcer ses capacités de sécurité et a identifié qu'un service de surveillance géré (SOC) représente une solution adaptée à ses besoins;

**ATTENDU** la recommandation de la rectrice;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Najat Kamal, appuyée par madame Manel Kammoun,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** que l'UQO se joigne à l'appel d'offres visant l'acquisition de « services de surveillance active – SOC géré » piloté par Collecto;

**DE MANDATER** la rectrice pour signer ledit mandat.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale